

# L'école publique en Haute-Marne

## AU SOMMAIRE :

Page 1 : édito  
Page 2 : éducation prioritaire  
Page 3 : carte scolaire  
Page 4 : RIS

2013 fut une année où (pour beaucoup parmi nous) l'espoir a fait place à la désillusion. La refondation ambitieuse de l'école que nous attendions, qu'on nous avait promise, dans laquelle chacun aurait trouvé son compte, enfants, parents, enseignants, s'est révélée un songe creux. Ce n'est pas une prime de 400 € pour certains qui suffit à compenser les salaires bloqués ; ce n'est pas une réforme de 4 jours et demi imposée malgré l'opposition d'une majorité d'enseignants, de parents, de municipalités qui va améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves ; ce n'est pas une dotation ministérielle en postes légèrement positive qui compense les fermetures à la hache du gouvernement précédent... Trop d'exemples peuvent être trouvés du manque d'ambition du gouvernement ou pire de la continuation d'une politique d'individualisation des carrières, de territorialisation de l'Education, de dépendance de l'Ecole aux besoins des grands patrons... Mon vœu pour 2014 ? que nous cessions d'avoir des illusions sur ce gouvernement, et que chacun se mobilise pour faire avancer nos revendications.

**B o n n e   a n n é e   à   t o u s .**  
I. Briffod

**SNUipp-FSU 52**  
**17 rue de Verdun 52000 CHAUMONT**  
**03.25.02.78.69**  
**snu52@snuipp.fr**  
**<http://52.snuipp.fr>**



Déterminés  
à changer  
la donne !

**ENSEMBLE !**



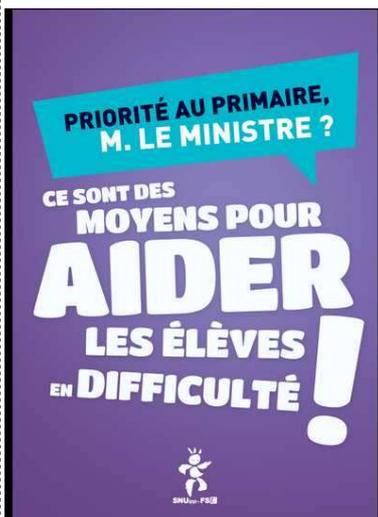
## Education Prioritaire

Les décisions ont été annoncées par Peillon au conseil des Ministres mercredi 15 janvier et au CSE jeudi 16 :

Actuellement, l'Education prioritaire est déclinées en 301 Réseaux ECLAIR et 781 RRS. Le dispositif ECLAIR n'existera désormais plus. Les réseaux d'éducation prioritaire seront déclinés à deux niveaux : 350 REP+ et 650 REP. La distinction entre ECLAIR et REP+ n'a pour l'instant pas été précisée.

*Le SNUipp-FSU considère que pour une réelle politique de l'éducation prioritaire, il faudrait d'abord établir des critères pour estimer les besoins puis mettre les moyens nécessaires. Le Ministère est dans une logique inverse : il fixe le nombre de réseaux puis établit des critères pour que les besoins correspondent au nombre proposé...*

3 axes vont guider les nouvelles mesures :



1-- Accompagnement des apprentissages : augmentation de 30% de la scolarisation des moins de 3 ans en 2017, Plus de Maître que de Classes dans toute les écoles.

*Des moyens devront être dégagés pour ces mesures. Cela ne devra pas se faire aux dépens des autres classes.*

2— Personnels : Un grand plan de formation continue doit être mis en place avec des moyens de remplace-

ment et une formation sur site. Une revalorisation indemnitaire est prévue (prime fixe doublée en REP+, augmentation de 50% en REP mais plus de part variable).

3— Libération de temps devant classe : l'objectif pour 2015 est d'atteindre 9 journées de classe libérées dans l'année dans les 350 réseaux (journées dévolues à la formation, le travail en équipe, les rencontres avec les parents). Le Ministère s'est engagé sur des moyens spécifiques pour les remplacements. 100 réseaux doivent être concernés en 2014. Sur les 4 réseaux de l'académie, cela en concernerait 2 : dans la Marne et les Ardennes.

Les internats d'excellence seront remplacés par des « internats de la réussite ». Les critères sélectifs ne seraient plus en fonction de la réussite mais des critères sociaux.

*Pour le SNUipp-FSU, il est important de ne pas oublier les départements à grande ruralité comme le nôtre où on peut retrouver dans certains villages les caractéristiques de l'éducation prioritaire ...*

### Mesure «climat scolaire»

- recrutement de 500 assistants de prévention et sécurité
- élaboration d'un référentiel pédagogique de «bonnes pratiques» intégrant les résultats de la recherche
- mise en place de fonds académique pour financer actions et projets liés à la vie des réseaux
- actions d'éducation à la santé et affectation dans les réseaux d'une infirmière avec un temps spécifique dédié au primaire
- dispositif d'accueil des parents

## AVS

La « professionnalisation » du métier fait qu'une partie des AVS, ceux ayant totalisé 6 années d'AED, pourra accéder à un CDI. Si cela constitue un réel progrès pour ces personnels comme pour les élèves suivis, cela reste très insuffisant. Plus de deux tiers des AVS, ceux sous contrats aidés, en sont écartés. La création du nouveau diplôme et du processus de VAE prend du retard. Cette CDisation ne répond pas, par ailleurs, à notre demande de création d'un véritable emploi sous statut de fonctionnaire.



## Carte Scolaire : -10 postes pour la Haute-Marne

La dotation de 3 postes supplémentaires pour l'académie de Reims a été déclinée entre les départements en CTA mardi 14 janvier.

La Haute-Marne et les Ardennes perdant encore des élèves, le déséquilibre des taux d'encadrement s'accroît par rapport à la Marne et à l'Aube qui voient leurs effectifs augmenter. L'administration justifie donc ainsi la répartition choisie, au titre du rééquilibrage :

Ardennes - 20

Marne + 23 (+ 1 : création d'une unité d'enseignement pour enfants autistes)

Aube + 7 (+ 2)

**Haute-Marne - 10**

L'insuffisance des créations de postes au niveau national se répercute donc au niveau départemental. Etant donné que des ouvertures de classes seront nécessaires par endroits, il faut donc s'attendre à bien plus que 10 fermetures de classe dans le département.



## Carte scolaire : 3 semaines pour la préparer...

Le Ministère l'a annoncé lors du CTM du 19 décembre : **les mesures de carte scolaires seront reportées après les élections municipales.**

Les élections se terminant le 30 mars, l'accès à SIAM pour le mouvement intradépartemental se ferait avant les vacances de printemps (le 21 avril). Autant dire que la préparation de la rentrée se fera dans l'urgence !

Autre annonce lors de ce CTM : l'évolution des moyens. Toutes les académies seront en positif mais Reims sera parmi les plus mal loties : 3 postes supplémentaires seulement.

Les documents ministériels justifient ce choix par le fait que l'académie serait actuellement parmi les mieux dotées de France et serait également parmi celles dont les effectifs diminuent le plus.

Et au sein de l'académie, la Haute-Marne, favorisée l'année dernière, risque fort d'en payer le prix.

## La suspension est prolongée pour Jacques Risso

Depuis le 30 août, Jacques Risso est suspendu de ses fonctions d'instituteur et de directeur de l'école de Rustrel (84) sans réunion de conseil de discipline et sans que les motifs soient très clairs. Selon le DASEN il s'agirait de « suspicion d'une mauvaise gestion dans une affaire de harcèlement ». Or, ce collègue est aussi l'auteur de dessins humoristiques, caricatures sur le système éducatif, qu'il publie sur son blog.

Or, pendant les vacances, sa suspension a été prolongée de 4 mois de plus, pour suspicion non avérée donc... Rien dans son dossier ne le justifie mais il semble que ces dessins gênent fortement l'administration.

Ce collègue subit l'acharnement de sa hiérarchie SNUipp-FSU, SE-UNSA et SNUDI-FO ont remis un courrier commun au ministre demandant la réintégration immédiate de Jacques Risso.

Le site de soutien à Jacques Risso : <http://www.la-bouteille-a-l-encre.com/>

## Les 108h de plus en plus extensibles...

Et mises à toutes les sauces : réunions de directeurs, organisation des rythmes, réunions des nouveaux "conseils Écoles/Collèges"...

Si vos 108h en font déjà 216 faites-le nous savoir.

# 1/2 journées d'info syndicale sur le temps de travail

...ouvertes à tous les collègues syndiqués au SNUipp ou non ... et aux non syndiqués

**Bettancourt-la-Ferrée**  
**Complexe Jean Jaures**  
**Mercredi 5 février**  
**9h/12h**

**CHAUMONT**  
**Iufm salle A1**  
**Mercredi 12 février**  
**9h/12h**

**Courrier à l'IA sous  
couvert de l'IEN  
dès réception**



Nom, Prénom Le.....  
Grade (institut / PE)  
Fonction  
Ecole

à Monsieur/Madame  
l'Inspecteur/trice de  
l'Education Nationale de la  
circonscription de ...

J'ai l'honneur de vous informer que  
j'assisterai à la 1/2 journée d'information syndicale  
organisée par la section départementale du  
SNUipp à .....le.....à  
.....h. Je ne participerai donc pas à l'animation  
pédagogique prévue ce jour (ou prévue le...).

Veillez agréer, Monsieur l'Inspecteur de  
l'Education Nationale, l'expression de mes  
salutations respectueuses.

Signature

**Participez massivement à ces  
réunions : c'est ainsi qu'ensemble,  
nous préserverons le droit syndical !**

## COMMENT PARTICIPER A UNE 1/2 JOUR- NEE D'INFORMATION SYNDICALE ?

Tous les collègues, syndiqués ou non, peuvent y  
participer.

Cette demi-journée d'info syndicale pourra être  
déduite du contingent d'heures dues par chacun  
dans le cadre des 18 h d'animations pédagogiques,  
ou des 24h des réunions de conseil des maîtres, de  
cycle ainsi que sur les heures prévues pour les ren-  
contres avec les parents.

Prévenez votre IEN par courrier de votre participa-  
tion (il n'y a pas de délai à respecter) .

### IMPORTANT

Si vous choisissez de déduire ces heures de partici-  
pation à des 1/2 journées d'info syndicale de votre  
quota d'heures dévolues aux animations pédagogi-  
ques, vous pouvez les défalquer, que **vous soyez en  
animation pédagogique ce jour-là ou non**. Ce qui  
vous permet de choisir l'animation que vous n'ef-  
fectuez pas qu'elle soit dite obligatoire ou pas, en  
présentiel ou à distance.

Le SNUipp vous fournit une attestation de présence  
si besoin.

Le droit de participer à ces 1/2 journées sur le temps  
de travail a été gagné par les luttes de nos prédéces-  
seurs. Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas.

### NOTEZ-LE !

**Vous disposez d'un volant de 9h par année sco-  
laire, que vous soyez syndiqué ou non.**

**Le SNUipp-FSU 52 vous propose 3 réunions d'in-  
formation syndicales dans l'année.**